

COMPTE RENDU DE LA CAPL n°1 DU 26 OCTOBRE 2012**Liste d'aptitude de B en A**

La CAPL de liste d'aptitude se tenait aujourd'hui alors même que le volume des possibilités n'est pas encore fixé. Cela ne semble pas gêner la Direction locale qui, sans même connaître le nombre d'emplois offerts, a d'ores et déjà classé 8 agents en "excellent".

En cette période de réduction drastique des plans de qualification, nous regrettons ce travail en aveugle qui risque de figer les promotions dans notre département pour plusieurs années condamnant par-là même les postulants considérés comme "âgés" mais pourtant trop jeunes pour prétendre à une pension à taux plein.

A titre d'information, la date de la CAPL de C en B a été repoussée dans l'attente de la diffusion de ces potentialités (??).

La Direction locale a organisé des réunions d'information pour informer les agents des modalités d'inscription à cette liste d'aptitude. Les candidats (10 agents) qui le souhaitent ont obtenu par ailleurs un entretien individuel avec l'Administration locale.

Vos représentants souhaitent que **tous** les candidats concernés par cette procédure soient informés personnellement.

Nous avons regretté que lors de ces rencontres, l'Administration locale se croit obligée d'encourager les éventuels postulants à passer les concours ou décourager certains d'entre eux ayant atteint un certain âge.

En effet, pour FO-DGFIP la promotion par liste d'aptitude est un mode de recrutement à part entière (voir déclaration liminaire).

La répartition des candidats s'établit ainsi :

	FIL. FISCALE	FIL. GEST. PUBLIQ.	TOTAL DRFIP 31
AYANTS VOCATION	376	297	673
CANDIDATS	32	39	71
POTENTIALITES	NC	NC	NC

Nous vous rappelons que conformément aux nouvelles règles de gestion, la CAPL doit se prononcer sur la reconnaissance de l'«excellence» de certains postulants.

C'est l'Administration et elle seule qui établit le **classement** des agents "excellents", ce dernier devant être repris en l'état par la CAP nationale. Il permet donc de fixer l'ordre de nomination en fonction des potentialités attribuées (nombre d'emplois offerts) à notre département.

Cette année, ont donc été classés en priorité les agents des deux filières qui avaient été inscrits en 2012 mais n'avaient pas été nommés, à savoir 2 agents pour la filière fiscale et 2 pour la filière gestion publique.

La direction a classé quatre candidats supplémentaires, 2 FF et 2 FGP, afin d'arriver à un total de 8 agents.

Classement de l'Administration	Filière d'origine	Nom patronymique, prénom
1	FGP	DAYDOU MICHELE
2	FF	CASANOVA ALAIN
3	FGP	INGHILLERI MARYSE
4	FF	SORIANO JACQUELINE
5	FF	JOUBERT PATRICE
6	FGP	SARETTE PASCALE
7	FGP	BARREAU CATHERINE
8	FF	RICARD LOUIS

Par ailleurs, la CAPL doit se prononcer sur l'inscription sur une liste de candidats qualifiés de «très bons», sans classement, et censée constituer un vivier dans lequel seront choisis les futurs candidats à classer en tant qu'«excellents».

32 candidats (16 de chaque filière !!) ont été classés en "très bon". Ci-dessous la liste par ordre alphabétique.

Filière d'origine	Nom patronymique, prénom
FF	ARDANZ BRUNO
FF	BAQUE ALAIN
FGP	BENOIT ANNIE
FGP	BUFFELLO SOPHIE
FF	CLEZARDIN MARC
FGP	DULOR LILIANE
FF	GINESTET DOMINIQUE
FGP	GUELA JEANNINE
FGP	LUPIAC REGINE
FF	MANCEL ANNE
FGP	MOULIS FRANCOISE
FGP	PLANQUES MARYSE
FF	RICHARD MONIQUE
FF	ROULLAUD BERNADETTE
FF	SCHLETUS LUCIE
FGP	THIBAUT DOMINIQUE

Filière d'origine	Nom patronymique, prénom
FGP	BADAOUI PATRICIA
FGP	BARRIERE SYLVIE CARMEN
FF	BONHOMME PIERRE
FF	CELLIER JEROME
FGP	DAUZET DOMINIQUE
FGP	GIBRAT FLORENCE
FF	GIRALDO VERONIQUE
FF	HENAFF PASCAL
FGP	MAILLET ISABELE
FGP	MILAN EVELYNE
FGP	NEE PHILIPPE
FF	RAVAIL PHILIPPE
FF	ROBERT MICHELLE
FF	SAN NICOLAS MARIE-JOELLE
FGP	SOULA GERARD
FF	VIE-DELRIEU NADINE

Bien que fortement mécontents des conditions de déroulement de cette CAPL, **vos représentants FO-DGFIP se sont abstenus** pour ces 2 listes afin de ne pas léser les agents concernés. En revanche, ils se sont prononcés **contre** la liste des candidats "à revoir".

Le syndicat FO-DGFIP dénonce la remise en cause inacceptable du plan pluriannuel de qualification, juste reconnaissance des efforts consentis par les personnels et de leur technicité et revendique a minima la reconduction du PMQ 2009-2012.

Vos représentants FO-DGFIP se tiennent à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires.

Vos représentants : Michèle SENTENAC - Patrick LUMEAU